

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 18 octobre 2021

Délibération n° CP-2021-0895

Commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commune(s) : Fleurieu-sur-Saône

Objet : Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, de 3 parcelles de terrain nu situées impasse des Cerisiers et montée des Bruyères auprès de la société en nom collectif (SNC) APM

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 1 octobre 2021

Secrétaire élu(e) : Fatiha Benahmed

Affiché le : mardi 19 octobre 2021

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, M. Boumertit, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Domain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absent excusé : M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue).

Commission permanente du 18 octobre 2021**Délibération n° CP-2021-0895**

Commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commune(s) : Fleurieu-sur-Saône

Objet : Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, de 3 parcelles de terrain nu situées impasse des Cerisiers et montée des Bruyères auprès de la société en nom collectif (SNC) APM

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

La Commission permanente,

Vu le rapport du 29 septembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

Dans le cadre du projet de création d'un trottoir sur la rue des Bruyères à Fleurieu-sur-Saône faisant suite à un permis de lotir, la Métropole de Lyon doit acquérir 3 parcelles de terrain nu situées impasse des Cerisiers et rue des Bruyères à Fleurieu-sur-Saône, appartenant à la SNC APM ou à toute société à elle substituée.

Il s'agit d'une emprise de 189 m² environ, à détacher d'une parcelle de plus grande étendue cadastrée avant division AK 102, d'une emprise de 55 m² environ, à détacher d'une parcelle de plus grande étendue cadastrée avant division AK 116 et, enfin, d'une emprise de 1 107 m² environ à détacher d'une parcelle de plus grande étendue cadastrée avant division AK 316. Ces emprises, d'une superficie totale de 1 351 m², seront classées dans le domaine public de voirie métropolitain après réalisation des travaux d'aménagement.

Aux termes du compromis, l'acquisition de ces emprises se ferait au prix de 40 000 €, biens cédés libres de toute location ou occupation. Les frais d'établissement du document d'arpentage seront pris en charge par le vendeur.

La présente acquisition se réalisant en-deçà du seuil de 180 000 €, conformément à l'arrêté ministériel du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises de location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes, la Direction de l'immobilier de l'État n'a pas été consultée ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve l'acquisition, par la Métropole, à titre onéreux, pour un montant de 40 000 €, d'une emprise de 189 m² environ, à détacher d'une parcelle de plus grande étendue cadastrée avant division AK 102, d'une emprise de 55 m² environ, à détacher d'une parcelle de plus grande étendue cadastrée avant division AK 116, et d'une emprise de 1 107 m² environ à détacher d'une parcelle de plus grande étendue cadastrée avant division AK 316, biens cédés libres de toute location ou occupation, situés impasse des Cerisiers et rue des Bruyères à Fleurieu-sur-Saône et appartenant à la SNC APM ou à toute société à elle substituée, dans le cadre du projet de création d'un trottoir sur la rue des Bruyères.

2° - Autorise le Président de la Métropole à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée le 21 juin 2021, pour un montant de 55 000 000 € en dépenses sur l'opération n° 0P07O7856.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 21 - compte 2112 - fonction 844, pour un montant de 40 000 € correspondant au prix de l'acquisition et de 2 190 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20211018-267397-DE-1-1 Date de télétransmission : 19 octobre 2021 Date de réception préfecture : 19 octobre 2021
